

Publiée le 1er décembre 2023

## COMMUNE DE SORGUES

### AMPLIATION

#### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-trois novembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 17 novembre 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Alain MILON, Raphaël GUILLERMAIN, Sandrine LAGNEAU

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2023\_176**

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A M. BENITO JOAN**

M. Joan BENITO, compétiteur international d'eSport, a remporté avec son équipe à Charleroi, en Belgique, la finale de « Louvard Game 2023 », plus importante compétition européenne dans ce domaine. Pour parfaire ses compétences des jeux en ligne de haut niveau, il a intégré depuis septembre 2023 la prestigieuse école eSport PHG Academy à Mulhouse.

Les frais de formation sont très importants, il sollicite ainsi auprès de la commune une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'aider au financement de cette école, qui mettra en lumière la ville de Sorgues en France comme à l'étranger.

Le conseil municipal est invité à attribuer cette subvention.

**Sur** le rapport présenté par Virginie BARRA;

**APRES** en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à M. BENITO Joan.

**Adopté à l'unanimité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*